

Rapport annuel 2007

Centre intercantonal
d'information
sur les croyances (CIC)

Centre intercantonal
d'information sur les croyances
et sur les activités des groupements
à caractère spirituel,
religieux ou ésotérique

Boulevard Helvétique 27
CH — 1207 Genève

T +41 22 735 47 50

F +41 22 840 08 58

E info@cic-info.ch

I <http://www.cic-info.ch>

Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) a conclu sa sixième année d'existence. Créé pour répondre aux mutations religieuses de notre société et aux inquiétudes qu'elles suscitent, le CIC réunit et diffuse une documentation indépendante et rigoureuse sur les mouvements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique. Dans ce domaine, l'information est la meilleure prévention contre les dérives sectaires tout en respectant la liberté de croyance.

Le CIC est le seul centre d'information religieuse de Suisse romande et italienne. En comparaison, la Suisse alémanique en possède trois. Financé depuis 2002 par les cantons de Genève, Vaud, du Valais et du Tessin, le CIC est de plus en plus sollicité par les autres cantons romands. En 2007, 16% des demandes proviennent de Neuchâtel, de Fribourg, du Jura et de Berne. Compte tenu de cette évolution, le Conseil de fondation a modifié ses statuts afin de pouvoir solliciter de nouvelles subventions cantonales ou municipales. A terme, il souhaite obtenir un financement plus équitable de l'ensemble des cantons romands.

Le CIC apporte à un large public les renseignements nécessaires pour se faire une opinion fondée, et, le cas échéant, prendre une décision appropriée ou démentir une rumeur. En 2007, il a ainsi répondu à 447 demandes d'information, maintenant le record de 2006. Le CIC a plus que jamais rempli sa mission de prévention auprès des jeunes. En effet, il a fortement augmenté le nombre de ses interventions dans les écoles et dans les institutions formatrices (35% des demandes). En outre, il a participé à la campagne L'éducation donne de la force, organisée à Genève par Pro Juventute et le Mouvement Populaire des Familles (MPF) ainsi qu'à la rencontre annuelle des écoles associées suisses de l'UNESCO. Enfin, il est intervenu dans des cursus de formation pour adultes, tel le diplôme d'expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents.

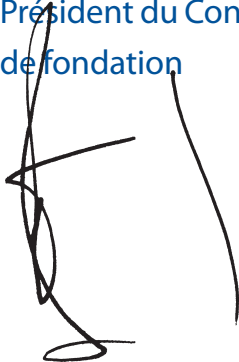
Toujours dans une optique d'échanges et d'information, le CIC s'est rendu à plusieurs colloques suisses et internationaux. Sur le plan européen, il a participé à Bruxelles à une table ronde réunissant les organismes publics actifs dans le domaine de l'information sur les dérives sectaires. Il a également dirigé, en collaboration avec l'Observatoire des religions en Suisse (ORS) et l'Unité d'anthropologie de la santé de l'Institut d'anthropologie et de sociologie (IAS) de l'Université de Lausanne, la publication d'un ouvrage collectif sur les œuvres de guérisons spirituelles (Editions Labor et Fides, 2007). Ce dernier a été très bien accueilli.

Durant cette année, le CIC a procédé à l'inventaire de l'ensemble de la documentation rassemblée depuis son ouverture afin d'en améliorer l'accès et la consultation. Dans un souci d'économie et d'efficacité, il a également investi dans de nouveaux appareils facilitant les envois par voie électronique. Dans le but d'améliorer encore ses services, il réfléchit actuellement à une nouvelle formule de dossier qui permette une lecture plus synthétique tout en répondant aux exigences d'un travail conduit avec rigueur.

Malgré l'intérêt du public pour le CIC, le Grand Conseil genevois a décidé dans sa séance du 14 décembre de supprimer les subventions de l'année 2008 pour des raisons d'économie. Mais, au vu des réactions de l'opinion publique en faveur du CIC, le Conseil d'Etat du canton de Genève a décidé en février 2008 d'octroyer un crédit extraordinaire de 150 000 fr. Par ailleurs, le CIC a entrepris dès le début de l'année des démarches auprès d'autres cantons et communes afin de pouvoir maintenir ses activités.

En conclusion, nous souhaiterions exprimer toute notre gratitude aux institutions et personnes qui nous accordent leur confiance et nous soutiennent dans notre mission. Nous remercions en particulier les autorités cantonales de leur aide financière, qui permet au CIC de faire vivre et de construire jour après jour un lieu unique en Suisse romande, à l'écoute du public, de ses inquiétudes et de ses interrogations.

François Bellanger
Président du Conseil
de fondation



Brigitte Knobel
Directrice



Table des matières

Rapport annuel 2007

- I Le CIC en bref 7**
 - L'utilité du CIC
 - Le Conseil de fondation du CIC
 - Le personnel du CIC
- II Statistiques des demandes d'information adressées au CIC 2007 9**
 - Evolution des demandes
 - Provenance des demandes
 - Qui s'est adressé au CIC?
 - Les questions posées au CIC
- III Activités au CIC en 2007 13**
 - Publication d'un ouvrage collectif
 - Organisation d'un colloque à Sion
 - Participation à la campagne genevoise «L'éducation donne de la force»
 - Table ronde tenue à Bruxelles
 - Cours, ateliers et conférences
 - Expertises
 - Médias
 - Rencontres
 - Recherches
 - Association
 - Participation à des colloques et conférences
 - Travail de terrain
- IV Développement et objectifs pour 2008-2009 16**

Comptes annuels 2007

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation du CIC 19

- I Bilan au 31 décembre 2007 20**
- II Compte de résultat de l'exercice au 31 décembre 2007 21**
- III Proposition du Conseil de fondation relative à l'emploi du résultat au bilan 21**
- IV Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 22**

Annexe

- Un exemple de réponse 25**
 - Falun gong

Définition des sigles utilisés

CIAOSN.: Centre d'information et d'avis
sur les organisations sectaires nuisibles,
Bruxelles

DFAE: Département fédéral des affaires étrangères,
Berne

EESP: Ecole d'études sociales et pédagogiques,
Lausanne

EPHE: Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris

FNS: Fonds national suisse de la recherche
scientifique, Berne

HEP-VD: Haute école pédagogique du canton
de Vaud, Lausanne

HEP-VS: Haute école pédagogique du Valais,
Saint-Maurice

HES: Haute école spécialisée

IAS: Institut d'anthropologie et de sociologie,
Université de Lausanne

ICSA: International Cultic Studies Association,
Etats-Unis

IUKB: Institut universitaire Kurt Bösch, Sion

MPF: Mouvement Populaire des Familles, Genève

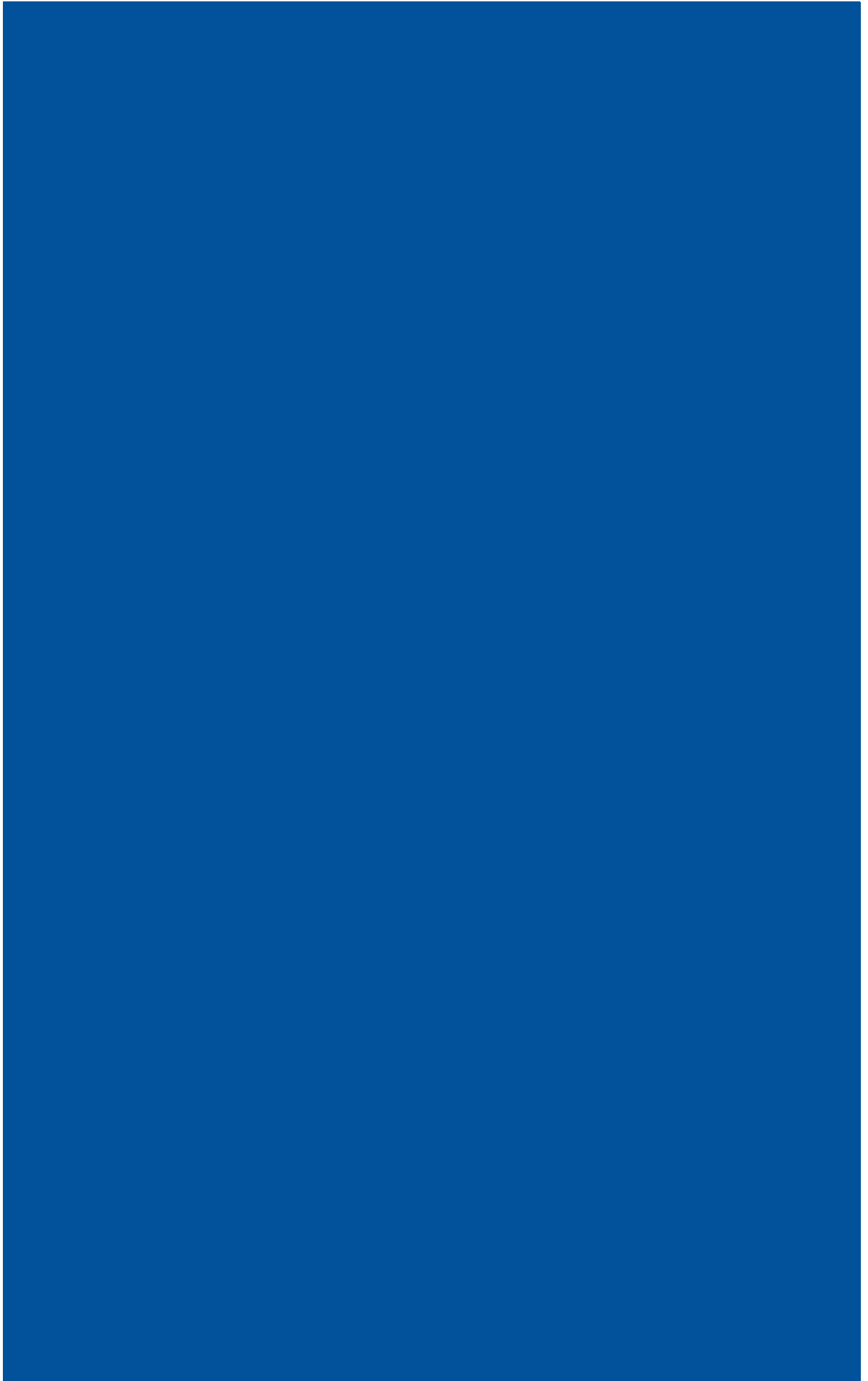
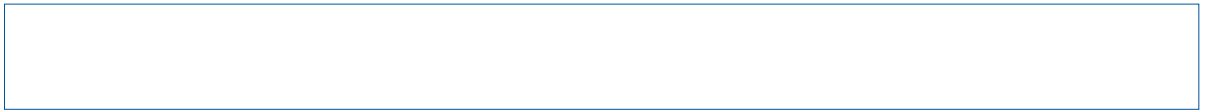
OFS: Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

ORS: Observatoire des religions en Suisse,
Université de Lausanne

SISR: Société internationale de sociologie
des religions

TSR: Télévision Suisse Romande, Genève

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture, Paris



Rapport annuel d'activité 2007

I Le CIC en bref

Informer pour mieux prévenir

L'utilité du CIC

Le CIC propose aux particuliers, aux administrations, aux organismes privés, aux écoles, aux politiques et aux médias des informations documentées sur les nouvelles spiritualités, les religions alternatives et les groupes religieux minoritaires et/ou controversés. Il dispose également d'un fonds sur les thématiques en lien avec sa mission (notion de secte, critères de dangerosité, etc.) et avec l'actualité (le créationnisme, les minarets, etc.). L'existence d'un service professionnel comme le CIC s'avère toujours plus nécessaire. En effet, un nouveau marché du religieux, non réglementé, proposant divers types d'expériences spirituelles, est en plein essor et suscite questions et inquiétudes. En outre, la diversité religieuse, en constante augmentation dans les pays occidentaux, interroge de plus en plus les sociétés démocratiques sur la cohabitation des différentes croyances et les risques de conflits.

Ses prestations

Dans le cadre de son mandat, le CIC propose les services suivants:

- › Un accueil téléphonique quotidien
- › Des entretiens personnels
- › L'élaboration sur demande de dossiers détaillés sur des mouvements religieux ou des thérapies spirituelles
- › Un centre de documentation et de consultation ouvert au public
- › Plus de 500 dossiers classés thématiquement
- › 472 ouvrages spécialisés
- › Des informations sur les droits des citoyens face aux dérives sectaires
- › Un dépouillement quotidien des principaux quotidiens ou magazines de Suisse romande
- › Des bibliographies et des dossiers de presse sur des thèmes ciblés
- › La recherche d'information(s) auprès de centres de même nature situés en Europe et en Amérique du Nord.
- › La mise à disposition de textes juridiques pertinents (jugements, lois, arrêts, règlements)

- › Une orientation vers des structures de soutien psychologique, juridique ou conjugal
- › Des cours dans les écoles et universités
- › Des documents textuels et audios à l'attention des enseignants
- › L'organisation de colloques et conférences en lien avec les nouvelles spiritualités

Ses méthodes

Confronter les points de vue en recueillant les informations de plusieurs sources et de plusieurs disciplines. Le CIC travaille ainsi avec des médecins, des psychologues, des juristes, des sociologues et des historiens des religions et des théologiens. Il est en contact avec des associations de défense de victimes, des centres d'information d'autres pays et le milieu universitaire. Le CIC peut être amené à diriger les usagers vers des services de soutien psychologique ou de conseils juridiques.

Les prestations du CIC et ses principes d'action sont détaillés sur le site www.cic-info.ch

Le Conseil de fondation du CIC

Ses activités

En 2007, le Conseil de fondation s'est réuni le 1er mai et le 25 septembre. Outre ses tâches courantes, il a proposé des modifications de ses statuts qui ont été approuvées par les quatre cantons et par le service de surveillance du canton de Genève. Les changements portent sur la nomination et le nombre de membres au sein du Conseil de fondation. Alors que les anciens statuts prescrivaient la nomination des membres par les Conseils d'État respectifs en qualité de représentants des cantons, les nouveaux statuts autorisent le Conseil de fondation à nommer deux à six membres supplémentaires en raison de leur compétence. Les cantons nomment dorénavant deux représentants pour le canton de Genève et un représentant pour les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin. En outre, les nouveaux cantons qui soutiendraient financièrement le CIC de manière aussi importante qu'au moins un des cantons qui versent déjà une subvention pourraient avoir un représentant au Conseil de fondation. Ces modifications de statuts permettent donc une ouverture vers de nouveaux cantons.

Sa composition

Pour le canton de Genève:

- › M. François Bellanger, Président de la fondation, avocat et professeur à l'Université de Genève.
- › M. Pierre Froidevaux, médecin. Il a donné sa démission en septembre 2007.

Pour le canton de Vaud

- › M. Christophe Calame, professeur au gymnase de Morges, formateur à la Haute Ecole pédagogique (HEP-VD).
- › M. Roland Campiche, professeur honoraire à l'Université de Lausanne et directeur honoraire de l'Observatoire des religions en Suisse. Il a démissionné en septembre 2007.

Pour le canton du Valais

- › M. Guy Luisier, recteur du lycée-collège de l'Abbaye de Saint-Maurice. Il a bénéficié d'un congé sabbatique de juillet à décembre 2007.
- › Mme Véronique Zumstein, psychiatre-psychothérapeute à Sion.

Pour le canton du Tessin

- › Mme Michela Trisconi, historienne des religions.

Depuis l'approbation des nouveaux statuts, le Conseil de fondation a nommé trois nouveaux membres:

- › Mme Anne-Catherine Miéville, responsable des affaires religieuses au Département de l'Intérieur du canton de Vaud. Elle représente le canton de Vaud.
- › Mme Nicole Durisch Gauthier, ancienne directrice du CIC, professeure à la Haute Ecole pédagogique (HEP-VD).
- › M. Jörg Stolz, professeur de sociologie des religions à l'Université de Lausanne et directeur de l'Observatoire des religions en Suisse.

Le personnel du CIC

L'année 2007 a été marquée par des changements au sein du personnel:

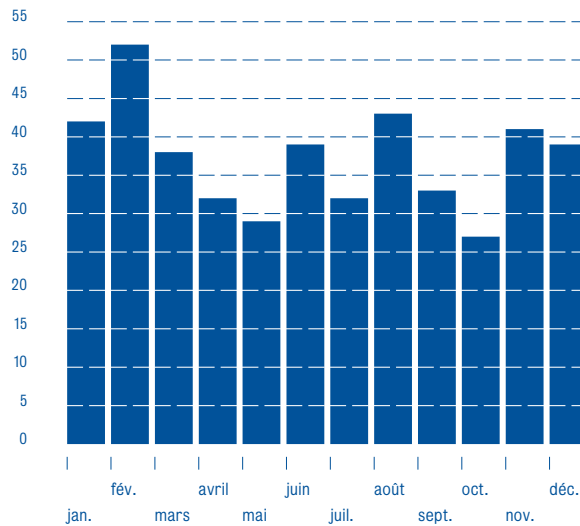
- › Mme Nicole Durisch Gauthier, historienne des religions (docteur ès lettres de l'Université de Genève) qui travaillait au CIC depuis le 1er septembre 2004 en qualité de directrice a quitté le CIC le 31 juillet pour s'engager dans une nouvelle voie professionnelle.
- › Mme Brigitte Knobel, sociologue (licence de l'Université de Lausanne), qui a commencé ses activités au CIC en qualité de sociologue le 1er juillet 2002, a repris le poste de direction à partir du 1er août 2007. Elle travaille à 80%.
- › Mme Séverine Desponds, historienne des religions (docteur ès lettres de l'Université de Lausanne) a été engagée à 40% le 1er septembre 2007 en qualité d'historienne des religions.
- › M. Aurel Maurer, étudiant à l'Université de Genève, travaille au CIC depuis le 1er mai 2003 à 20%, en qualité d'assistant scientifique. Il a travaillé à 40% de septembre à décembre.
- › Mme Noura Talal, étudiante à l'Université de Genève, a été engagée du 1er août 2007 au 31 janvier 2008. Elle a travaillé à 40% au mois d'août puis à 20%.

Les statuts du CIC ainsi qu'une présentation de son histoire sont disponibles sur le site www.cic-info.ch

II Statistiques des demandes d'information adressées au CIC

Le CIC, une nécessité pour la Suisse romande

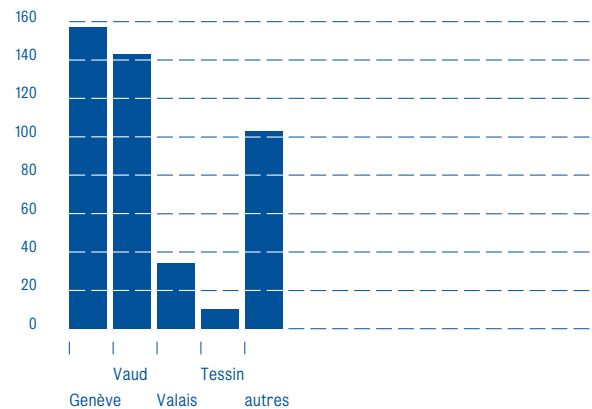
Evolution des demandes *



Le besoin d'information s'est confirmé en 2007. Le CIC a répondu à 447 demandes portant sur des groupes religieux ou des questions d'ordre général. Ce chiffre correspond à une moyenne de 37 demandes par mois, soit la même qu'en 2006, année record depuis l'ouverture du Centre en 2002. Après l'augmentation importante des premières années, le nombre de demandes d'information adressées au CIC semble se stabiliser. Même si le téléphone reste le moyen le plus utilisé pour contacter le CIC, de plus en plus d'utilisateurs adressent leur demande par e-mail.

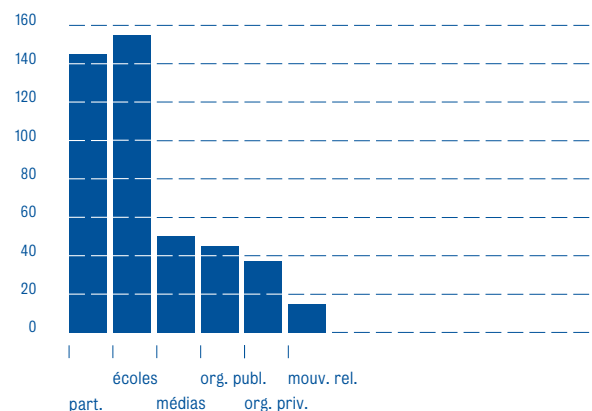
* Les chiffres mentionnés dans les différents graphiques de ce rapport sont arrondis à l'unité la plus proche.

Provenance des demandes



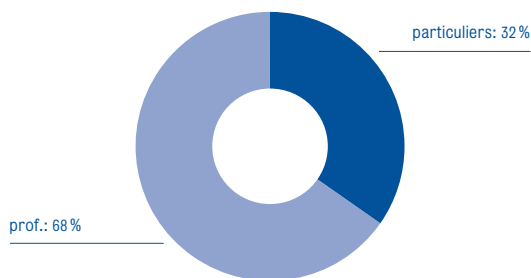
Comme les années précédentes, ce sont les Genevois qui ont le plus sollicité le CIC (35% des questions posées, soit 157 questions). Cependant, les demandes provenant du canton de Vaud sont en augmentation. Elles atteignent 32%, soit 143 demandes, alors qu'en 2006 elles représentaient 28% (127 demandes). Le nombre de demandes en provenance du Valais est en légère augmentation. Les demandes provenant du Tessin ont diminué. Les efforts pour se faire connaître au Tessin vont bien entendu être poursuivis. Les questions provenant d'autres régions francophones (Fribourg, Neuchâtel, Jura, Berne, France et Belgique) ont représenté 23% des demandes, soit presque un quart. Elles sont aussi en augmentation par rapport aux années précédentes (+9% depuis l'ouverture du CIC).

Qui s'est adressé au CIC?



Comme les années précédentes, les statistiques de 2007 indiquent que le CIC a été utilisé par un très large public. Des personnes de tous âges, de toutes classes sociales, des particuliers (proches ou membres de la famille) et de nombreux professionnels ont contacté le CIC parce qu'ils avaient besoin de renseignements sur un groupe religieux ou sur une question d'ordre général.

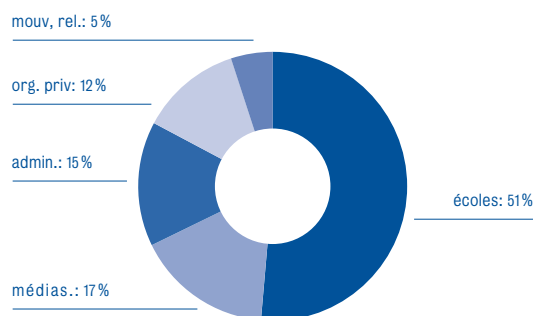
Les particuliers



total des demandes de particuliers et de professionnels : 447

Un tiers des personnes se sont adressées au CIC pour des raisons privées. Il s'agit la plupart du temps d'un père, d'une mère, d'enfants, de grands-parents ou de proches qui s'inquiètent car l'un des leurs est engagé dans un mouvement religieux ou spirituel qu'ils ne connaissent pas et dont ils ont peur. Ils contactent généralement le CIC pour savoir s'il s'agit d'une secte, si leur proche court un danger, pour demander s'il y a un risque financier, s'ils doivent intervenir, pour connaître leurs droits. Une simple conversation téléphonique suffit parfois à dissiper les angoisses ou les illusions engendrées par des informations biaisées et lacunaires. Les gens se montrent soulagés de trouver enfin un interlocuteur qui connaisse la croyance en question et qui les renseigne sans chercher ni à les endoctriner ni à les effrayer. Ils pourront se forger tranquillement une opinion ensuite en consultant le dossier que leur transmet le CIC.

Les professionnels



total des demandes de professionnels : 302

Deux tiers des personnes ont appelé le CIC pour des raisons professionnelles. Il s'agit d'enseignants, d'élèves, de journalistes, d'employés de la fonction publique, d'avocats, de médecins ou de membres de groupes religieux.

Enseignants, étudiants ou écoliers (155 demandes).

Les institutions scolaires et de formations professionnelles s'adressent chaque année davantage au CIC. En 2007, elles représentent la moitié des appels professionnels. Cette augmentation est notamment due aux interventions du CIC dans les écoles professionnelles et dans les établissements d'enseignements secondaires, mais également à l'introduction dans plusieurs cantons romands d'un enseignement d'histoire et des sciences des religions, comprenant des cours sur les minorités religieuses, sur les nouveaux mouvements religieux et sur les groupes controversés. Les questions ont notamment porté sur les aspects problématiques de l'islam en Suisse (le voile, les minarets et les cimetières), sur les différentes définitions du terme «secte», sur les critères de dangerosité, sur la laïcité, mais aussi sur des mouvements très médiatisés comme l'Ordre du Temple Solaire. Sur demande, le CIC fournit également du matériel pédagogique.

Les journalistes (50 demandes)

Les questions des journalistes représentent 17% des demandes professionnelles, soit davantage qu'en 2006 (+10%). Ils ont généralement contacté le CIC pour la préparation d'articles ou d'émissions portant

sur des questions des «sectes» en Suisse, sur les nouvelles thérapies spirituelles, sur l'Islam ou sur des mouvements religieux controversés. En 2007, le CIC a offert ses services aux journaux suivants:

- › *La Tribune de Genève*
- › *Le Temps*
- › *24 heures*
- › *Le Courrier*
- › *L'Hebdo* (dossier spécial intitulé «La Suisse paradis des sectes. Plus de 700 mouvements recensés»)
- › *Le Matin bleu*
- › *L'Alliance Presse*
- › L'APIC (Agence de presse internationale catholique)

Le CIC a apporté ses services aux radios suivantes:

- › Radio Suisse Romande pour différentes émissions
- › Radio Cité
- › Radio Svizzera Internazionale

Le CIC a également fourni des informations aux télévisions suivantes:

- › La Télévision Suisse Romande, pour les émissions «Mise au point», «Décllic» et «Dieu sait quoi»
- › France 2, pour l'émission «Ca se discute».

Le personnel d'administrations publiques (45 demandes)

En 2007, les demandes de l'administration représentent 15% des demandes professionnelles. Elles proviennent de services administratifs très variés: services sociaux, services de santé publique, services de l'instruction publique, service des exonérations fiscales, centres de formation, service de l'enseignement privé ou encore police de sûreté. L'administration fait appel au CIC pour bénéficier d'informations nécessaires à la prise de décisions dans les situations suivantes: attribution de garde d'enfants, exonération d'impôt, manifestation sur la voie publique, achat immobilier, location de salles, expertises judiciaires, campagne d'affichage, exploitation d'écoles privées, financement d'une formation continue, enquête de police. Ces demandes d'information portent sur des organisations religieuses/spirituelles,

sur des thérapies alternatives reposant sur des croyances, sur des lois cantonales et fédérales, sur les lieux de culte, sur des jugements impliquant des mouvements religieux, sur le prosélytisme, ou encore sur la notion de «secte».

En 2007, les services administratifs suivants ont sollicité le CIC:

- › Le Secrétariat général du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève
- › Le Service de protection des mineurs de l'Etat de Genève
- › L'Hospice général du canton de Genève
- › La Direction générale de la santé du canton de Genève
- › La Chancellerie d'Etat du canton de Genève
- › Le Service de solidarité internationale du Département des institutions du canton de Genève
- › Le Département des finances du canton de Genève
- › Le Centre d'Accueil – Genève internationale
- › Le Bureau de l'intégration du Département des institutions du canton de Genève
- › Le Service cantonal de la protection de la jeunesse du canton de Vaud
- › L'administration cantonale des impôts du canton de Vaud
- › Le Service de presse de l'Université de Lausanne
- › Le Service de l'emploi du Département de l'économie (VD)
- › Le Centre social régional d'Yverdon-les-Bains (VD)
- › Le service des affaires religieuses du canton de Vaud
- › L'Observatoire des religions en Suisse de Lausanne
- › Le service juridique et administratif du Département des finances, des institutions et de la sécurité du canton du Valais
- › Le Service de l'Etat civil et des étrangers du Département des finances, des institutions et de la sécurité du canton du Valais
- › La Médiathèque du canton du Valais
- › Le Département des finances, de la justice et de la police du canton du Jura

- › La Police de la sûreté du canton de Neuchâtel
- › La Commission suisse pour l'UNESCO, Département fédéral des affaires étrangères

Les employés d'entreprises ou d'associations privées (37 demandes)

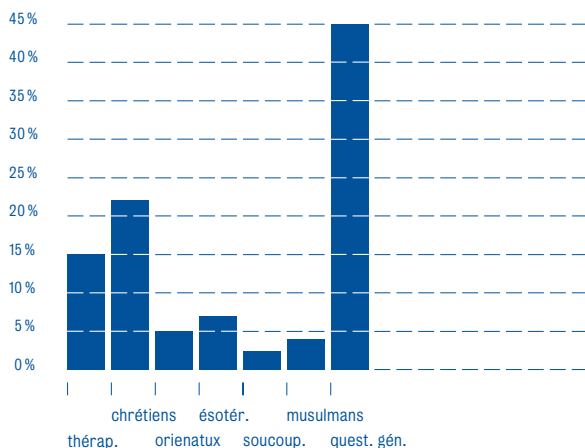
Les demandes classées dans cette catégorie représentent 12% des demandes professionnelles. Elles proviennent des milieux associatifs (associations d'habitants, associations venant en aide aux victimes des «sectes», partis politiques) inquiets à cause des activités d'un groupe. Mais elles sont aussi issues d'avocats ou de médecins sollicités dans leur pratique par un client engagé dans un nouveau groupement peu connu ou socialement controversé.

Des membres de mouvements religieux (15 demandes)

Les groupes religieux aussi sollicitent le centre. Ils sont surtout intéressés par les études qui ont porté sur leur mouvement, mais de manière plus générale, sur les recherches concernant la diversité religieuse ou sur certains aspects juridiques.

de «secte» et les critères de dangerosité. Les demandes de conseils, d'adresses et de références sont également comptabilisées dans cette rubrique (14%) de même que les questions portant sur le CIC et sa mission (10%). Après les questions générales, viennent dans l'ordre d'importance, les questions sur les mouvements chrétiens (22%), en particulier les Eglises chrétiennes issues du Réveil et les communautés évangéliques. Les groupes et doctrines thérapeutiques (15%) ont enregistré une légère baisse par rapport à 2006 (-2%). Il faut cependant garder à l'esprit que les promesses de bien-être et de santé sont présentes dans un très grand nombre de mouvements appartenant aux autres catégories. Les requêtes sur les mouvements orientaux (5%) ainsi que les mouvements ésotériques (7%) ont également diminué (respectivement -6% et -4%). En revanche, le nombre de demandes concernant l'Islam a augmenté (de 3% à 4%).

Les questions posées au CIC



Comme l'année précédente, ce sont les questions générales qui ont été les plus nombreuses (45%). Elles portent pour plus d'un quart sur des thèmes comme l'éducation religieuse, le prosélytisme, les dispenses religieuses à l'école, la liberté religieuse ou encore l'assistance au suicide. Un autre pourcentage important (21%) porte sur la notion

III Activités du CIC en 2007

L'information est l'affaire de tous

Outre les 447 réponses fournies en 2007, le CIC a participé à de nombreuses activités au cours de l'année: il a publié un ouvrage collectif sur les offres de guérison puis organisé un colloque sur ce thème. En outre, il a participé à la campagne «L'éducation donne de la force» organisée par Pro Juventute Genève et le Mouvement Populaire des Familles (MPF) et il a assisté à des colloques sur le thème des nouvelles spiritualités. Le CIC a aussi donné des cours et des conférences dans des institutions scolaires, universitaires, ou professionnelles, il a participé à plusieurs groupes de recherches et il a assisté à des activités organisées par des mouvements religieux.

Publication d'un ouvrage collectif

En mars 2007 ont paru les actes du colloque sur le thème des offres de guérisons spirituelles organisé en 2006 par le CIC avec la collaboration de la faculté de droit de l'Université de Genève et l'Observatoire des religions en Suisse. L'ouvrage, intitulé *Quêtes de santé. Entre soins médicaux et guérisons spirituelles* (Labor et Fides, 2007) a été rédigé sous la direction de Nicole Durisch Gauthier, alors directrice du CIC, Ilario Rossi, professeur associé d'anthropologie à l'Université de Lausanne, et Jörg Stolz, professeur de sociologie des religions à l'Université de Lausanne et directeur de l'Observatoire des religions en Suisse. Anthropologues, historiens, médecins, juristes et sociologues y analysent, chacun selon leur perspective, le marché des thérapies spirituelles, qu'elles soient de type pentecôtiste, néo-oriental ou du domaine des médecines alternatives.

Organisation d'un colloque à Sion

Le 5 avril 2007, le CIC et la Clinique romande de réadaptation de Sion ont organisé un colloque sur le thème de la santé et la religion. Des médecins, des psychothérapeutes ainsi que des représentants des milieux religieux ont participé à cette manifestation. Celle-ci avait pour but de présenter et de s'interroger sur le marché actuel des guérisons spirituelles. S'ouvrant par une réflexion anthropologique sur

le concept de santé, fortement réactualisé dans une société en pleine transformation, il a proposé un parcours à travers le foisonnement des thérapies non scientifiques. Il s'est ensuite concentré sur les pratiques de guérison des milieux pentecôtistes et charismatiques en offrant une explication sociologique des mécanismes mis en œuvre.

Participation à la campagne genevoise «L'éducation donne de la force»

De septembre 2006 à juin 2007, Pro Juventute et le Mouvement Populaire des Familles (MPF), sur mandat de la Commission cantonale de la famille, ont organisé une campagne intitulée «L'Education donne de la force» qui a réuni plus de 80 associations dont le CIC. Dans le cadre de cette campagne, le CIC a organisé le 25 mai une journée portes ouvertes ainsi qu'une conférence publique sur le thème «Ces croyances qui divisent les familles: écoute, conseil et information». Le week-end du 8 au 10 juin 2007, le CIC a animé un stand dans le cadre de la manifestation «L'éducation fait son cirque», organisée au parc des Bastions de Genève pour clôturer les huit mois de la campagne. Le but était de se rapprocher du public et de se faire connaître des associations de prévention pour la jeunesse.

Table ronde tenue à Bruxelles

Le 2 juillet 2007, Nicole Durisch Gauthier et François Bellanger ont participé, en qualité de représentants du Centre d'information de Suisse romande, à la table ronde organisée à Bruxelles par le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN). Le thème de la rencontre a porté sur les coopérations entre institutions publiques et associations privées en matière de dérives sectaires.

Cours, ateliers et conférences

En 2007, le CIC a animé une dizaine de cours, ateliers et conférences:

Université de Fribourg

Le 25 janvier 2007, Nicole Durisch Gauthier a donné un cours sur la problématique des «sectes» dans le cadre du séminaire des Sciences des religions du professeur assistant Stéphane Lathion. Le 4 octobre 2007, Brigitte Knobel s'est adressé à la volée d'étudiants suivante.

Gymnase de Beaulieu (Lausanne)

Le 15 mars, Nicole Durisch Gauthier a donné deux périodes de cours sur les offres de guérison au gymnase de Beaulieu dans le cadre de l'option complémentaire d'histoire et sciences des religions.

L'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB)

Le 21 avril, Nicole Durisch Gauthier et Brigitte Knobel ont été mandatées comme intervenantes dans le cadre d'un diplôme universitaire d'expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents. Elles ont présenté le paysage religieux en Suisse, les activités du CIC et fait l'inventaire des situations types rencontrées par le CIC au sujet des conflits de famille.

Ecole d'Etudes sociales et pédagogiques (HES de Lausanne)

A l'invitation de M. Claude Bovay, professeur à l'EESP, Nicole Durisch Gauthier et Brigitte Knobel ont animé deux matinées de cours les 1er et 4 mai 2007. Il s'agissait de présenter à de futurs acteurs du champ «social et santé» les institutions ressources dans le domaine des nouvelles religiosités. Cette expérience se renouvellera en 2008.

Einsiedeln

Le 15 et 16 novembre 2007, Brigitte Knobel et Séverine Desponds ont animé à deux reprises un atelier intitulé «Sectes, un terme problématique» dans le cadre des rencontres annuelles des écoles associées suisses de l'UNESCO qui se sont déroulées à l'abbaye d'Einsiedeln. Cette rencontre organisée par la Commission suisse pour l'UNESCO (Département des affaires étrangères) avait pour thème la religion et la spiritualité au service du dialogue interculturel.

Haute Ecole Pédagogique du Valais (HEP-VS)

Le 10 décembre, Brigitte Knobel, dans le cadre du cours de Nicole Giroud, a donné deux conférences sur le thème des «sectes» en Suisse et sur les activités du CIC.

Expertises*Gymnase de Beaulieu (Lausanne)*

Les 23 et 25 juin, Nicole Durisch Gauthier a été jurée externe aux examens de baccalauréat d'histoire et sciences des religions.

Médias

En 2007, les activités du CIC ont été présentées dans plusieurs médias:

Télévision Suisse Romande (TSR)

M. François Bellanger a participé à l'émission pédagogique de la TSR «Déclic» consacrée au thème «Qu'est-ce qu'une secte? Pourquoi est-ce dangereux?» diffusée le 5 mai 2007. Le CIC a par ailleurs fonctionné comme partenaire de la société de production sur d'autres émissions liées aux croyances.

Le Courrier

Le 19 mai, Nicole Durisch Gauthier a répondu aux questions de ce quotidien à propos du marché de la guérison.

Conférence de presse à Bellinzone (TI)

Le 12 juin 2007, Mme Nicole Durisch Gauthier a fait une présentation du CIC et répondu aux questions des journalistes à l'occasion de la parution du «Répertoire des religions» de Madame Michela Trisconi De Bernardi, membre du Conseil de fondation du CIC. Plusieurs articles sont parus à la suite de cette intervention.

L'Hebdo

La semaine du 19 juillet, *L'Hebdo* a publié un dossier intitulé «La Suisse paradis des sectes. Plus de 700 mouvements recensés» qui contient un entretien de M. François Bellanger.

Radio Cité

Le 17 décembre, Brigitte Knobel a été invitée à présenter le CIC à la suite de la décision du Grand Conseil genevois de supprimer les subventions pour l'année 2008.

Rencontres

Groupe de recherche et de soutien pour les sortants des sectes

Le 29 mai 2007, le CIC a reçu Isabelle Camara, auteur de l'ouvrage *Les sectes. Sortir... Et après?* (Editions Cabédita, 2006) et la psychiatre Franceline James qui ont créé à Genève un groupe de recherche et de soutien pour les sortants des sectes. La rencontre a porté sur les activités respectives des deux organisations et les possibilités de collaboration. En 2007, le CIC a orienté une dizaine de personnes vers ce groupe de soutien.

Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE)

Le 5 septembre le CIC a reçu la visite de M. Francis Piccand du Centre d'analyse et de prospective du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE). Ce fut l'occasion d'échanger des informations sur les activités de la Confédération et des cantons dans le domaine religieux.

Recherches

Le CIC est le partenaire scientifique d'un projet de recherche intitulé «Intégration et religion: identification et traitement des demandes à caractère religieux par l'administration et les services sociaux de Lausanne». Ce projet, dirigé par Claude Bovay, a reçu les subsides du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS).

Le CIC collabore à un projet d'exploitation des données religieuses du recensement fédéral 2000. Il s'occupe des groupes religieux inscrits dans la catégorie «autres religions» qui se sont installés en Suisse après la Seconde Guerre mondiale. Jacques-Antoine Gauthier a été mandaté par le CIC pour une première exploitation des données. Les professeurs Claude Bovay et Jörg Stolz sont les partenaires directs du CIC dans ce projet qui a fait l'objet d'un contrat avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En mai 2007 le projet de recherche sur le thème «Enjeux sociologiques de la pluralisation religieuse dans les prisons suisses», pour lequel le CIC a été sollicité, a été accepté par le FNS. Il s'agit d'un projet conduit par Irène Becci dans le cadre du programme national de recherche 58 «Religion, État et

société». Mme Nicole Durisch Gauthier a été nommée membre du comité scientifique.

Association

Comité «Religion et Société»

Le 12 décembre, Brigitte Knobel a participé à l'assemblée générale du Comité suisse «Religion et Société» qui a eu lieu à l'Observatoire des religions en Suisse à Lausanne. Cette réunion a été l'occasion de rencontrer les chercheurs qui travaillent sur les questions religieuses en Suisse.

Participation à des colloques et conférences

Colloque annuel de l'International Cultic Studies Association (ICSA)

Du 29 juin au 1er juillet 2007, Nicole Durisch Gauthier a participé au colloque international annuel de l'ICSA organisé en collaboration avec Info-Secte/Info-Cult (Montréal) qui s'est tenu à Bruxelles. Le titre de colloque était «Psychological Manipulation, Cultic Groups, and Other Alternative Movements» (traduction: «Manipulation psychologique, groupes sectaires et autres mouvements alternatifs»). Il a rassemblé plus de 200 personnes. Les conférences ont porté notamment sur la prise en charge des familles et d'anciens membres et sur les politiques adoptées en matière de groupes religieux controversés.

Colloque bisannuel de la Société internationale de sociologie des religions (SISR)

Du 23 au 27 juillet 2007, Brigitte Knobel a participé au colloque organisé cette année à Leipzig par la SISR sur le thème «Sécularités et vitalités religieuses». Cette rencontre a été l'occasion pour le CIC de s'informer sur les études actuelles portant sur les changements du paysage religieux, sur les minorités religieuses et sur les nouvelles spiritualités.

Observatoire des Religions en Suisse (Lausanne)

Le 12 décembre, Brigitte Knobel a assisté à la conférence de Jean-Paul Willaime, professeur à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) à Paris-Sorbonne, sur le protestantisme à l'âge de l'ultramodernité.

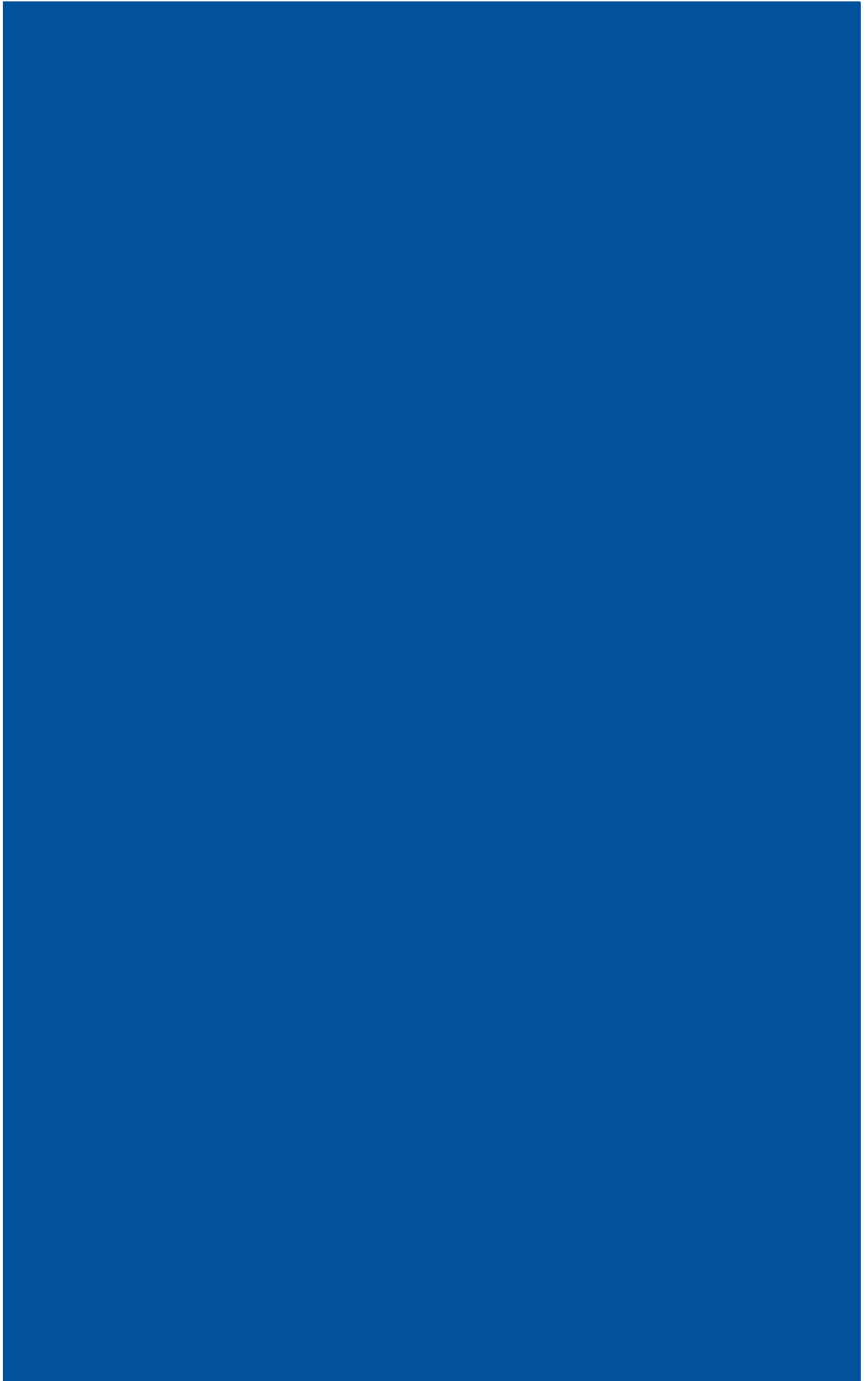
Travail de terrain

Le 20 mai, le CIC a assisté comme observateur à la 3^e Conférence internationale de guérison organisée à la patinoire de Malley de Lausanne par l'Association internationale des ministères de guérison (AIMG). Cette association, créée en 2002 et dont le siège est à Oron-la-ville (Vaud), s'inscrit dans le courant pentecôtiste de l'évangélisme.

IV Développement et objectifs pour 2008–2009

Consolider et développer les activités du CIC: un chantier permanent

- › Obtenir un subventionnement plus équitable de l'ensemble des cantons romands.
- › Mener une nouvelle campagne de communication.
- › Poursuivre l'informatisation des données pour des envois rapides et moins coûteux par voie électronique.
- › Réfléchir à une nouvelle formule de dossier qui permette une lecture synthétique tout en maintenant une grande rigueur dans l'information.
- › Consolider les réseaux du CIC en Suisse en établissant des conventions de collaboration avec les centres d'information suisses alémaniques.
- › Rencontrer les responsables des centres gouvernementaux belges et britanniques pour harmoniser nos statistiques et permettre des comparaisons internationales.
- › Améliorer le site internet du CIC, si possible en faisant appel à un professionnel.
- › Prendre une part active à l'organisation du colloque de l'International Cultic Studies Association (ICSA) qui aura lieu à Genève en 2009.
- › Elargir nos collaborations à des nouveaux domaines (musées, audiovisuel, participation à des événements) afin de toucher de nouveaux publics.



Comptes annuels 2007

Rapport de l'organe de contrôle au
Conseil de fondation du
**Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les
activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou
ésotérique**
Genève

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) du Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique, de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 17 mars 2008


J.-B. BUCHS
Réviseur responsable

FIDUCIAIRE VERIFID SA


C. BOCCARD

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

I Bilan au 31 décembre 2007

(avec comparatifs 2006)

Actif (en CHF)	2007	2006
Caisse	1 564	2 209
Banque	51 813	88 273
Liquidités	53 377	90 482
Impôt anticipé à récupérer	124	91
Autres créances à court terme	124	91
Actifs transitoires	60 269	10 000
Comptes de régularisation	60 269	10 000
Actifs circulants	113 770	100 573
Mobilier et installations	3 009	3 700
Matériel informatique	8 520	14 200
Immobilisations corporelles	11 529	17 900
Actifs immobilisés	11 529	17 900
Total de l'actif	125 299	118 473

Passif (en CHF)	2007	2006
Passifs transitoires	8 500	14 842
Comptes de régularisation	8 500	14 842
Capitaux étrangers	8 500	14 842
Capital de dotation	50 000	50 000
Capital de dotation	50 000	50 000
Bénéfice reporté	53 631	58 063
Résultat de l'exercice	13 168	(4 432)
Bénéfice au bilan	66 799	53 631
Capitaux propres	116 799	103 631
Total du passif	125 299	118 473

II Compte de résultat de l'exercice au 31 décembre 2007 (avec comparatifs 2006)

(en CHF)	2007	2006
Dons et financements	260 788	260 050
Total des produits	260 788	260 050
Autres revenus	2 648	2 240
Intérêts bancaires	94	138
Autres produits courants	2 742	2 378
Salaires et charges sociales	189 430	197 443
Agences temporaires et formations	409	1 031
Assurances	315	315
Loyer et frais de locaux	20 515	21 093
Honoraires comptables	8 652	8 671
Frais de déplacements et congrès	2 017	4 983
Documentation et diffusion d'informations	10 197	11 249
Leasing et photocopies	2 725	3 506
Informatique, téléphone et affranchissements	6 442	9 535
Fournitures de bureau	1 230	1 940
Frais généraux	1 890	1 020
Frais bancaires	108	135
Frais généraux	243 930	260 921
Résultat courant avant amortissements	19 600	1 507
Amortissements mobilier et matériel informatique	6 432	5 939
Résultat net de l'exercice	13 168	(4 432)

III Proposition du Conseil de fondation relative à l'emploi du résultat au bilan (avec comparatifs 2006)

Bénéfice disponible (en CHF)	2007	2006
Bénéfice reporté	53 631	58 063
Résultat de l'exercice	13 168	(4 432)
Bénéfice au bilan	66 799	53 631
Proposition d'emploi	2007	2006
Report à compte nouveau	66 799	53 631
Total comme ci-dessus	66 799	53 631

IV Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Détail des subventions et financements	2007
Etat de Genève, DIP	200 000.00 *
Canton du Valais	10 000.00 **
Canton de Vaud	40 000.00 ***
Canton du Tessin	10 000.00 ****
Don	788.00
Total	260788.00

Détail des cours et expertises	2007
Paroisse Vandœuvre-Choulex	150.00
Fondation EESP	1240.00
Institut Universitaire Kurt Bœsch	788.00
Gymnase de Beaulieu expertise	469.75
Total	2647.75

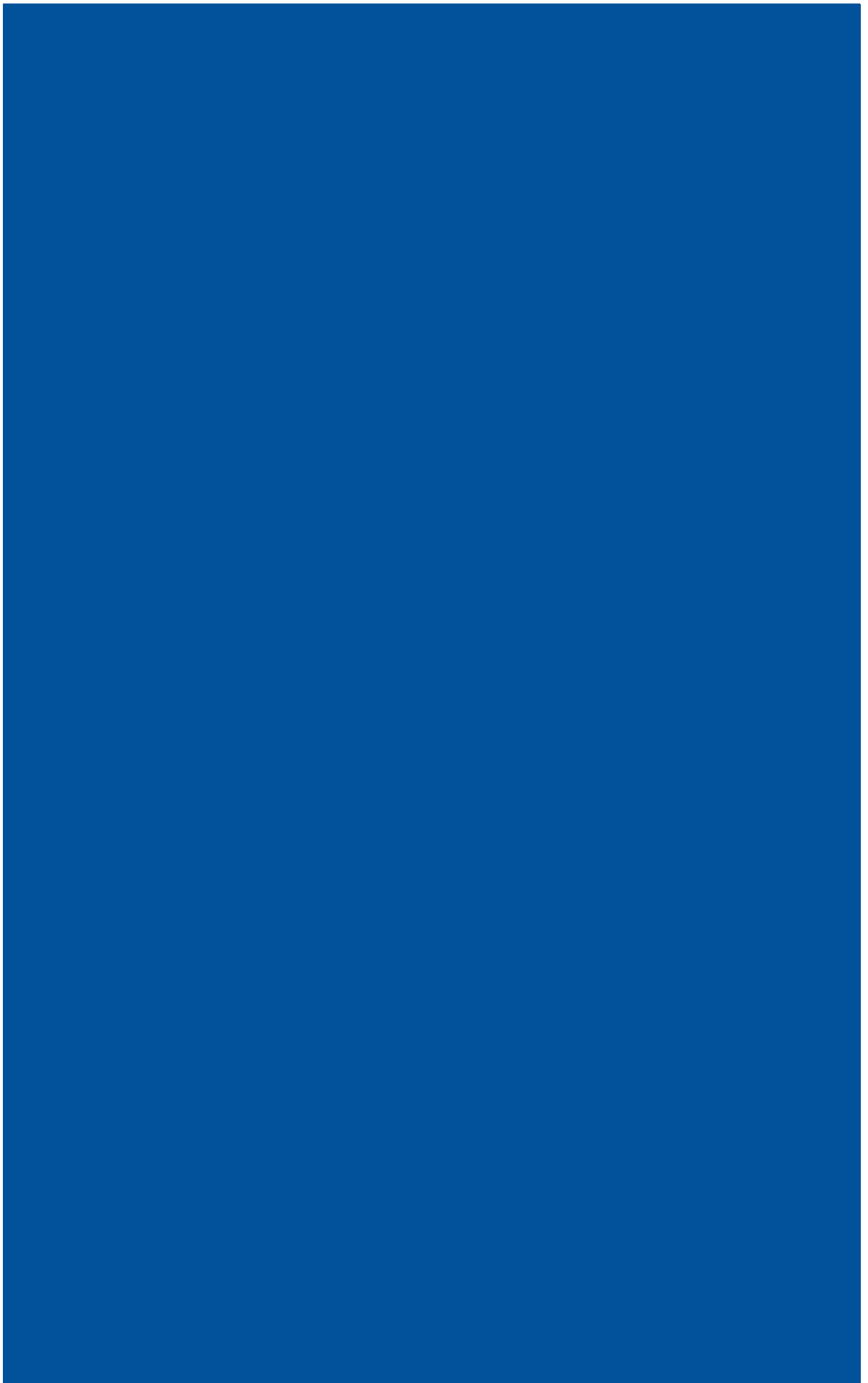
**Total des subventions et financements
reçus au 31.12.2007** **263 435.75**

* Subvention de 200 000 fr. du DIP incluant le loyer de 20 000 fr. pour les locaux mis à disposition par le DIP en faveur du CIC.

** Subvention du canton du Valais 2007, à recevoir.

*** Subvention du canton de Vaud 2007, à recevoir.

**** Subvention du canton du Tessin 2007, à recevoir.



Annexe

Un exemple de réponse:
Falun Gong



**Centre intercantonal
d'information
sur les croyances**
et sur les activités
des groupements
à caractère spirituel,
religieux ou ésotérique

Brigitte Knobel, directrice
sociologue
Séverine Desponds Meylan
historienne des religions

CIC
27, boulevard Helvétique
CH – 1207 Genève

lieu et date
Genève, le

concerne

Votre demande au sujet du Falun Gong

réf.
BK

Madame, Monsieur,

A la suite de votre demande nous vous faisons parvenir le résultat actuel de nos recherches concernant le Falun Gong.

La **première** partie de notre rapport est consacrée à la façon dont le Falun Gong se présente.

La **seconde** partie contient des extraits de textes provenant de la littérature scientifique.

La **troisième** partie vous propose quelques articles de presse (généraliste) sur le sujet.

La **quatrième** partie vous présente les rapports parlementaires français et belge ainsi que la position des associations de défense des victimes, soit les associations qui dénoncent les agissements des mouvements qu'elles considèrent comme répréhensibles.

La **cinquième** partie présente la position de la Chine.

La **sixième** partie présente la position d'Amnesty International.

La **septième** partie présente la position du Parlement européen.

La **huitième** partie présente la position d'autorités suisses.

I. Le Falun Gong par lui-même

Le Falun Gong (appelé aussi Falun Dafa) est un mouvement spirituel fondé en Chine en 1992 par Li Hongzhi (né en 1952). Il se présente comme une nouvelle méthode de bien-être spirituel et

T + 41 22 735 47 50
F + 41 22 840 08 58
E info@cic-info.ch
I <http://www.cic-info.ch>

physique issue d'« *une forme ancienne de qigong¹* ». Il a pour objectif de « *raffiner le corps et l'esprit par des exercices spéciaux et de la méditation* ». Il prône la vérité, la bonté et la patience. Il revendique entre 70 et 100 millions d'adeptes. Sa pratique est illégale en Chine depuis 1999.

Le Falun Gong dans le monde

Bien qu'interdit en Chine depuis 1999, le Falun Gong est représenté dans plus de 50 pays. Sa documentation ne mentionne aucune organisation internationale. Elle indique en revanche la présence de plusieurs centres dont le but principal est de recenser les persécutions exercées en Chine sur le Falun Gong.

➤ Le Falun Dafa Information Center

Ce centre est basé à New-York (**annexe 1**).

Site Internet : <http://www.faluninfo.net>

➤ Le Falun Gong Human Rights Working Group

Cette organisation de volontaires est établie en Californie (**annexe 2**).

Site internet: <http://www.flghrwg.net> ou <http://falunhr.org>

➤ Clear Harmony

Ce centre d'information est consacré aux activités européennes du Falun Gong (**annexe 3**).

Site Internet : <http://fr.clearharmony.net>

Le Falun Gong en Suisse

En Suisse, le Falun Gong est représenté par l'Association des Amis du Falun Gong créée à Genève en 2005 dont le but est « *de sauvegarder les valeurs et traditions culturelles du Falun Gong qui regroupe près de 100 millions de personnes dans le monde* » (**annexes 4 et 4 bis**).

Adresse : c/o Ambroise Fontanet, 6 rue du Vélodrome, 1205 Genève. Tél. : 022 329 57 82.

Site Internet (en construction) : <http://www.fvfg.ch>

Le Falun Gong est aussi représenté par l'Association du Falun Gong Suisse, également établie à Genève. Adresse : case postale 206, 1211 Genève. Tél. : 022 311 99 00.

Site Internet (en allemand, français et italien) : <http://www.falundafa.ch> (**annexe 5**).

En outre des groupes de pratiquants se réunissent à Genève, Lausanne, Nyon, Fribourg, Bienne, Martigny, Montreux, Bâle, Berne, Brugg, Lucerne, Kreuzlingen, Romanshorn, Thoune, St-Gall et Zurich. Ils seraient entre 500 et 600 pratiquants réguliers en Suisse.

Documentation

Le Falun Gong diffuse une documentation importante sur la répression pratiquée en Chine. Outre des brochures (**annexe 6**), des tracts (**annexe 7**) et des rapports (**annexe 8**), le Falun Gong a ouvert un site internet (<http://www.falundafa.org>) traduit dans plus de 35 langues dont le français. Ce site présente brièvement l'histoire du mouvement, les exercices physiques préconisés et les écrits et conférences du fondateur. Ceux-ci sont exposés dans leur intégralité dans une traduction française cependant approximative (**annexe 9**).

¹ D'origine chinoise, le qigong (« art du souffle » en chinois) est un ensemble de mouvements corporels qui s'accompagnent d'exercices respiratoires, et auquel des propriétés thérapeutiques sont attribuées. En Chine, il existe actuellement plusieurs écoles de qigong. La pratique du qigong fut réprimée pendant la Révolution culturelle.

Le fondateur

La documentation du mouvement présente le fondateur Li Hongzhi comme un maître ayant atteint un haut niveau de sagesse (**annexe 12**). Né dans une famille intellectuelle, il aurait reçu les enseignements du Qigong transmis de maîtres à élèves secrètement depuis des siècles. En 1992, Li Hongzhi aurait décidé de les diffuser à un large public, mais « *sous une forme adaptée au monde moderne* ». Il donne alors des conférences qu'il publie en 1995 dans un ouvrage intitulé *Zhuan Falun* considéré par le mouvement comme un « *texte clé* »². Sa méthode aurait rapidement rencontré un grand succès. Reconnue par des autorités chinoises, elle aurait été qualifiée « *Ecole de Qi Gong vedette* » par le Congrès asiatique de la santé, avant d'être interdite en 1999. Marié et père d'une fille, Li Hongzhi vivrait aux Etats-Unis depuis 1998. Il donne encore régulièrement des conférences aux Etats-Unis et en Europe. Selon la documentation, il ne vivrait que de la vente de ses ouvrages.

La doctrine

La doctrine du Falun Gong est présentée dans les ouvrages de Li Hongzhi, en particulier son livre *Zhuan Falun* (extrait dans l'**annexe 10**). Se revendiquant des traditions bouddhistes et taoïstes, le Falun Gong (traduit en français par « *exercice de la Roue de la Loi* ») se définit comme une pratique spirituelle dont le but est « *le bien-être physique, mental et spirituel* » et l'« *amélioration de la santé physique et mentale* ». Il nécessite la pratique de cinq exercices corporels pour « *débloquer les méridiens, purifier le corps et accroître la concentration* », pratiqués de préférence en groupe dans les parcs publics (**annexe 9**). Le Falun Gong implique également un « *travail sur soi-même (cultivation)* » par l'apprentissage de la vérité (« *Zhen* »), de la bonté (« *Shan* ») et de la patience (« *Ren* »).

Le Falun Gong se fonde notamment sur la croyance en l'existence, dans l'Univers et dans le corps, d'une « *haute énergie* » qui purifie le corps: « *(...) notre méthode cultive un Falun dans la région du bas-ventre, je le donne personnellement aux pratiquants durant les cours. (...) Quand il tourne dans le sens des aiguilles d'une montre, il peut absorber automatiquement l'énergie de l'Univers et peut ainsi transformer l'énergie pour en nourrir, suivant les besoins, toutes les parties du corps. En même temps, il peut émettre de l'énergie quand il tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et évacuer les déchets qui seront dispersés autour de votre corps. Quand il émet de l'énergie, il peut l'envoyer très loin et peut rapporter de l'énergie nouvelle. L'énergie émise peut être bénéfique aux gens de votre entourage* »³. Le Falun Gong s'appuie également sur la croyance en l'existence d'un karma⁴ responsable de nos maladies et nos souffrances: « *La cause principale de ses maladies et de ses malheurs est le Karma, cette matière noire qui forme un champ autour de lui. C'est quelque chose de nature yin et de négatif* »⁵. Mais, insiste Li Hongzhi, le Falun Gong ne doit pas être considéré comme une thérapie: « *ici, nous ne nous occupons pas de thérapies, ce que nous faisons consiste à purifier le corps, ce qui est différent que traiter les maladies, nous appelons cela la purification du corps, c'est la purification du corps pour les vrais pratiquants. Certaines personnes sont venues ici uniquement dans le but de guérir leurs maladies. Nous n'admettons pas dans nos stages les malades très gravement atteints parce qu'ils ne peuvent abandonner l'intention de se guérir ni la pensée d'être malade. Leur maladie occupe entièrement leur esprit* ».

² Il a été publié en français: Li Hongzhi, *Zhuan Falun*, Paris, Ed. Trédaniel, 1999.

³ Li Hongzhi, *op. cit.*, p. 50.

⁴ Le Falun Gong définit ainsi le karma dans un glossaire: « *Substance noire engendrée par les mauvaises actions et qui doit être transformée en De [Substance blanche liée à la pratique "la vertu"] par le pratiquant en passant par des épreuves* », in Li Hongzhi, *op. cit.*, p. 408. Le Dictionnaire encyclopédique du bouddhisme de Philippe Cornu définit ainsi le karma: « *un mouvement intentionnel de la conscience, suscité par les passions nées de l'ignorance [...], [Il] produira tôt ou tard un fruit de nature semblable (favorable, défavorable, neutre selon le cas), qui sera éprouvé par le porteur du karma.* ». (Paris, Seuil, 2001, p. 287)

⁵ Li Hongzhi, *op. cit.*, p. 304-305.

Le financement

La documentation du Falun Gong précise que l'enseignement du Falun Gong est gratuit. Elle indique par ailleurs que l'organisation du mouvement relève uniquement du bénévolat. Les frais de loyer et d'imprimerie seraient partagés par les personnes concernées⁶.

Les persécutions en Chine

La documentation du Falun Gong accorde une place importante à la répression exercée sur les personnes pratiquant le Falun Gong en Chine à partir de 1999. De nombreux tracts et sites Internet dénoncent la politique du gouvernement chinois en présentant, avec témoignages de victimes et photographies à l'appui, les arrestations et les tortures pratiquées sur des membres du Falun Gong: prélèvements d'organes et trafic d'organes, électrocutions, injections de drogues, viols, brûlures, mises sur écoute des lignes téléphoniques, licenciements, suppression de pensions de retraite, jugements arbitraires, enfermement dans des asiles psychiatriques ou dans des camps de travail.

La documentation cite également les prises de position de responsables politiques (Joseph Deiss, ancien conseiller fédéral, Joschka Fischer, ancien ministre allemand) et d'organisations internationales (Amnesty International) à l'encontre des violations des droits de l'homme commises en Chine contre les pratiquants du Falun Gong.

Sources :

- Site international: <http://www.falundafa.org>
- Site européen : <http://fr.clearharmony.net>
- Site suisse : <http://www.falundafa.ch>
- Site du centre d'information de New-York : <http://www.faluninfo.net>
- Site du Falun Gong Human Rights Working Group : <http://www.flghrwg.net>

Autres sites :

- <http://falunart.org>
- <http://www.vraiesagesse.net>

II. La littérature scientifique

Le Falun Gong, reconnu comme le plus grand des groupes de qigong, s'inscrit dans les nouvelles pratiques religieuses populaires de la Chine. Plusieurs spécialistes de la Chine se sont intéressés à cette nouvelle « *culture corporelle* » interdite par le gouvernement chinois. Peu d'études ont été en revanche réalisées sur la pratique du Falun Gong en Occident.

David Palmer est l'auteur d'une thèse de doctorat de l'École Pratique des Hautes Études à Paris intitulée *La « fièvre du qigong ». Guérison, religion et politique en Chine contemporaine, 1949-1999*. Il a également rédigé des articles sur le Falun Gong. Nous vous en proposons trois qui offrent une analyse intéressante du mouvement du Falun Gong en lien avec le contexte politique de la Chine. L'article intitulé « La doctrine de Li Hongzhi, le Falun Gong entre sectarisme et salut universel » paru dans la revue *Perspectives chinoise* d'avril 2001 (**annexe 13**), présente les principales caractéristiques de la doctrine du Falun Gong : importance des valeurs morales et de l'ascèse spirituelle ; présence de thèmes apocalyptiques et messianiques ; croyance en l'existence d'extraterrestres considérés comme des démons ; condamnation de la science, de la liberté

⁶ Questionnaire du CIC.

sexuelle, de la libération des femmes, des mariages interraciaux ou encore de l'homosexualité, jugés comme des ennemis de la morale et tenus pour responsables du déclin de la société contemporaine. L'article souligne également le charisme de Li Hongzhi qui se présente comme doué de pouvoirs surnaturels et comme le sauveur de l'humanité. David Palmer note aussi le caractère sectaire⁷ du Falun Gong : « *L'adepte doit se concentrer exclusivement sur le Falun Gong ; il lui est interdit de lire ou même de penser à toute autre religion, philosophie, école de pensée ou qigong. Il doit se vouer cœur et âme à l'ascèse mentale et corporelle du Falun Gong, dont les perceptions et visions qu'elle provoque sont attribuées au pouvoir surnaturel de Li Hongzhi* ». David Palmer estime par ailleurs que le Falun Gong se distingue des autres écoles de qigong par l'existence d'une doctrine religieuse de salut universel, exposée dans l'ouvrage du fondateur, le *Zhuna Falun*, et dont la lecture est considérée comme plus importante que la pratique corporelle : « *La doctrine du Falun Gong contient les éléments structurels de base d'une religion de salut universel. Elle rappelle à l'homme son essence spirituelle et lui indique un chemin de transcendance, menant à l'abandon des désirs et attachements égoïstes afin de "retourner à sa nature originelle". Soulignant la corruption morale du monde, elle prône le détachement des normes sociales ordinaires basées sur l'argent et la concurrence, leur substituant un idéal transcendant de conformité aux attributs universels "Vérité, Bonté, Endurance". Elle donne un sens à la souffrance, qu'elle explique à la fois comme conséquence de nos propres fautes et comme épreuve nécessaire pour notre progrès spirituel* ». David Palmer remarque par ailleurs que la volonté du Falun Gong de promouvoir la spiritualité peut être considérée comme une réaction à la répression religieuse qui s'est exercée en Chine depuis un siècle : « *Qu'un si grand nombre de Chinois aient adhéré à une telle doctrine en si peu de temps, que sa propagation ait été si spontanée et qu'un noyau d'adeptes demeure impavide face à la répression, tout cela semble indiquer que le Falun Gong répond à un désir profond et inassouvi de sens, de communauté et de foi dans un pays dont les structures religieuses traditionnelles ont pour la plupart été systématiquement détruites depuis un siècle* »⁸. En conclusion, David Palmer observe que la répression du gouvernement chinois qui s'est exercée sur le Falun Gong a confirmé, pour les adeptes du Falun Gong, les thèses du fondateur sur le déclin de la société et les possibilités de salut : « *La répression du Falun Gong (...) ne fit que confirmer les thèses du Maître : l'isolement, le harcèlement et les sévices imposés aux adeptes en Chine continentale sont vécus comme autant d'évidence des forces démoniaques de la société s'insurgeant contre la Grande Loi et comme les preuves salutaires pour le disciple dans sa quête de "mérite"* ».

Dans l'article intitulé « Le Falun Gong : la tentation du politique », paru dans la revue *Contre-jour* en avril 2001 (**annexe 14**) David Palmer décrit l'immense succès du Falun Gong qu'il attribue en grande partie à sa « *doctrine moraliste, messianique et apocalyptique* ». Pour Palmer, le succès du Falun Gong répond avant tout à « *une soif de vie spirituelle* » dans un pays caractérisé par un « *matérialisme extrême* » et à un besoin de liberté de la société civile face à la logique autoritaire du Parti communiste chinois.

Le troisième article de David Palmer, intitulé « Le qigong et la tradition sectaire chinoise », paru dans la revue *Social Compass* en 2003 (**annexe 15**), propose également une lecture historique et politique du Falun Gong et souligne son inscription dans la tradition des sectes⁹ chinoises : « *Le*

⁷ David Palmer utilise le terme « secte » dans le sens sociologique tel que défini par Max Weber : « *Weber définit la secte en contraste avec l'Eglise, qui est une "institution bureaucratifiée de salut, une administration de biens de salut où s'exerce l'autorité de fonction et qui est en symbiose étroite avec la société englobante"* (Hervieu-Léger et Willaime, 2001 : 72). La secte, par contre, est « *association volontaire de croyants en rupture plus ou moins marquée avec l'environnement social et au sein de laquelle s'exerce une autorité religieuse de type charismatique* » (Hervieu-Léger et Willaime, 2001 : 73) ». David Palmer, « Le qigong et la tradition sectaire chinoise », *Social Compass* 50 (4), 2003, p. 474 (**annexe 15**).

⁸ Palmer, David, « La doctrine de Li Hongzhi, le Falun Gong entre sectarisme et salut universel », *Perspectives chinoise*, avril 2001, p. 21.

⁹ Au sens sociologique du terme.

conflit qui oppose le Falungong et l'Etat chinois depuis 1999 semble répéter un scénario historique récurrent dans l'histoire chinoise, dans lequel un mouvement de religion populaire, réprimé par le pouvoir central, devient une organisation souterraine de contestation politique ». Pour David Palmer, la culture corporelle, caractéristique du Falun Gong et du qigong en général, représente la seule forme de pratique religieuse possible dans un contexte politique répressif et antireligieux comme la Chine.

Nous vous proposons également un article de Benoît Vermander, directeur de l'Institut jésuite Ricci de Taipei à Taïwan, intitulé « La Chine au miroir du Falun Gong » paru dans la revue *Perspectives chinoises* d'avril 2001 (**annexe 16**). Pour cet auteur, le Falun Gong est « bien davantage qu'un groupe de qigong » car il « promeut une foi » renforcée, selon lui, par les persécutions subies par le mouvement. Benoît Vermander considère le Falun Gong davantage comme une « voie de salut », que comme une religion. En ce qui concerne son implantation sociale et géographique, il note qu'un grand nombre d'adeptes sont originaires des régions marquées par le démantèlement d'entreprises d'Etat.

Sources :

- David Palmer, « La doctrine de Li Hongzi », dans *Perspectives chinoises*, mars-avril 2001, (**annexe 13**).
- David Palmer « Falun Gong : la tentation du politique » dans *Critique internationale*, avril 2001, (**annexe 14**).
- David Palmer, « Le qigong et la tradition sectaire chinoise », *Social Compass* 50 (4), 2003 (**annexe 15**).
- Benoît Vermander, « La Chine au miroir du Falun Gong », dans *Perspectives chinoises*, mars-avril 2001 (**annexe 16**).

Autres articles sur le Falun Gong :

- M. Introvigne, P. Zoccatelli, N. Ippolito Macrima, V. Roldan (CESNUR, Centro Studi sulle Nuove Religioni), *Enciclopedia delle religioni in Italia*, Elledici, 2001 (**annexe 17**). Le CESNUR (Centre d'études sur les nouvelles religions) est établi à Turin (Italie).
- Fiche du site d'information Relinfo rédigée par Georg Schmid en 2005, exposée sur le site Internet de Relinfo (**annexe 18**).
- Jean Vernette, *Dictionnaire des groupes religieux aujourd'hui*, Quadrige/PUF, 2001 (**annexe 19**).

III. Des articles de presse

Le Falun Gong a fait l'objet de nombreux articles dans la presse romande et étrangère. Nous vous en proposons quelques uns :

- L'article intitulé « Sous la gymnastique douce du Falun Gong, une doctrine dure » paru dans *Le Courrier* le 25 août 2001, (**annexe 20**). Il propose une description du mouvement tout en émettant des doutes sur certaines affirmations comme celles de son mode de financement.
- L'article intitulé « Des Suisses défient Pékin » paru dans *24 heures* le 6 août 2002 (**annexe 21**). Il relate l'inculpation à Hong Kong de 4 suisses membres du Falun Gong.
- L'article intitulé « Au secours du Falun Gong » paru dans *Migros Magazine* le 2 novembre 2004 (**annexe 24**). Il propose le témoignage d'une avocate genevoise, membre du Falun Gong, qui aurait guérit d'un syndrome de fibromyalgie.

- L'article intitulé « Le département de justice et police désavoué » paru dans la *Tribune de Genève* le 4-5 décembre 2004 (**annexe 25**). Il relate le jugement du Tribunal administratif de Genève en faveur du Falun Gong concernant la liberté de réunion.
- L'article intitulé « Le calvaire du Falungong » paru dans *Le Temps* le 16 mai 2006 (**annexe 26**). Il fait état de la répression en Chine.
- L'article intitulé « Des membres du Fa Lun Gong seraient victimes d'un trafic d'organes en Chine » paru dans *Le Monde* le 18 août 2006 (**annexe 27**). Il relate le trafic d'organes dont seraient victimes des adeptes du Falun Gong.

IV. Le rapport parlementaire français de 1996, le rapport belge de 1997 et la position de quelques associations de défense des victimes, soit les associations qui dénoncent les agissements des mouvements qu'elles considèrent comme répréhensibles.

Le Falun Gong n'a pas été répertoriée en 1996 par le Rapport parlementaire français fait au nom de la Commission d'enquête sur les sectes par MM. Alain Gest et Jacques Guyard.¹⁰ Ce rapport, et en particulier la liste de 172 mouvements qu'il contient, sont fortement critiqués et nous n'en faisons mention qu'à titre indicatif. En effet, le fait pour un mouvement d'y être mentionné ne signifie pas qu'il s'agit d'un mouvement dangereux. De même, le fait de ne pas y figurer ne constitue pas non plus une appréciation quelconque. Nous vous signalons par ailleurs que le gouvernement français a décidé que le recours à la liste des 172 mouvements figurant dans ce rapport devait être évité à partir du 1^{er} janvier 2006¹¹.

En Belgique, le rapport rédigé à la suite de l'enquête parlementaire visant à élaborer une politique en vue de lutter contre les pratiques illégales des sectes et le danger qu'elles représentent pour la société et pour les personnes, particulièrement les mineurs d'âge, publiée en 1997, ne cite pas non plus le Falun Gong.

Le Falun Gong est en revanche mentionné en France sur le site¹² de l'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu)¹³ qui présente des extraits d'articles de presse dénonçant la répression en Chine (**annexe 30**). *Bulles*, le bulletin de l'association, a présenté en 2001 un article critique sur le Falun Gong dans lequel il dénonce le charisme du fondateur et émet des doutes quant à l'absence d'une organisation centralisée au sein du mouvement (**annexe 31**). Il conclut en avertissant que « *l'adhésion à Falun Gong peut présenter certains dangers pour l'équilibre d'adeptes et pour leur bonne insertion dans la société* » en raison notamment d'une doctrine éloignée de la culture occidentale.

V. Position de la Chine

L'ambassade de Chine en Suisse expose sur son site Internet un document sur le Falun Gong intitulé « Comment Li Hongzhi piège-t-il les gens » (**annexe 33**). Elle lui reproche notamment de tenir un raisonnement « absurde », de diffuser une théorie « perverse » et d'être responsable de la mort de 1500 adeptes.

¹⁰ Adresse du site : <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r2468.asp>.

¹¹ Circulaire de Jean-Pierre Raffarin du 27 mai 2005 relative à la lutte contre les dérives sectaires publiée dans le Journal officiel du 1^{er} juin 2005, p. 9751. Site internet : http://www.miviludes.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_27_mai_2005.pdf.

¹² Adresse du site : <http://www.unadfi.org/>

¹³ Cette association est spécialisée dans l'information sur les sectes, la prévention et l'aide aux victimes. Elle est reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports, membre associé de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

VI. Position d'Amnesty International

Le rapport 2004 d'Amnesty International relève le durcissement des médias, l'exacerbation des violences et de l'intolérance à l'encontre du Falun Gong (**annexe 32**).

VII. Position du Parlement européen

Un rapport sur les relations UE-Chine émanant du Parlement européen de juillet 2006 condamne la répression exercée en Chine à l'encontre des adeptes du Falun Gong (**annexe 34**).

VIII. Position d'autorités suisses

- En 2005, le Conseil fédéral, en réponse à l'interpellation de Luc Recordon, a fait part aux autorités chinoises de sa préoccupation et « plaide en faveur d'un arrêt de la répression dont sont victimes les membres de certains mouvements religieux ou spirituels, comme notamment celui du Falun Gong » (**annexe 35**).
- En novembre 2004, le tribunal administratif du canton de Genève a donné tort au Département de justice et police qui avait interdit à l'Association suisse du Falun Gong de manifester. Cette dernière souhaitait organiser une marche silencieuse lors d'une session de la Commission des Droits de l'Homme à l'ONU.
- En août 2002, la Commission des Droits de l'Homme du Grand Conseil du canton de Genève a rédigé un rapport sur la situation du Falun Gong en Chine (**annexe 36**).

En espérant avoir répondu à votre demande, nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question que susciterait la lecture de ce rapport ou pour toute information complémentaire. Nous sommes également disposés à recevoir tout complément d'information de votre part ou tout commentaire critique au sujet de notre dossier et des sources bibliographiques que nous vous adressons.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Brigitte Knobel

Séverine Desponds Meylan

Annexes : mentionnées

Les services du CIC sont gratuits. Néanmoins, si vous souhaitez soutenir le centre dans ses différentes activités d'information et de prévention, vous pouvez verser une contribution sur le compte suivant : Crédit Suisse Bel-Air Genève, compte n° 657151-41 (CCP banque 12-35-2).

Vos dons au CIC, organisation reconnue d'utilité publique, vous donnent droit à une réduction d'impôt.

Pour assurer notre indépendance, nous n'acceptons pas de versements provenant d'organisations à caractère religieux, spirituel ou ésotérique.



© 2008

Centre intercantonal
d'information
sur les croyances (CIC)

Direction de projet et rédaction

Brigitte Knobel,
Séverine Desponds

Conception graphique et réalisation

izein, Genève

Illustration

Mattea Gianotti, Zurich

Impression

Sro-kundig, Genève

Centre intercantonal
d'information sur les croyances
et sur les activités des groupements
à caractère spirituel,
religieux ou ésotérique

Boulevard Helvétique 27
CH — 1207 Genève

T +41 22 735 47 50

F +41 22 840 08 58

E info@cic-info.ch

I <http://www.cic-info.ch>